



030303030303
**DEPARTEMENT
DE L'INDRE**

**SYTOM de la
Région de
Châteauroux**
030303030303

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 1^{er} octobre 2022

Convocation transmise
le : 23 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux - le samedi 1^{er} octobre 2022

Le Comité Syndical du SYTOM de Châteauroux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Châteauroux, sous la présidence de Monsieur Eric CHALMAIN son Président.

Nombre de Membres :

En exercice : 31
Présents : 18
Votants : 23

Etaient présents :

Éric CHALMAIN, Virginie ALAUME, Didier BARACHET, Eric BERGOUGNAN, Patrice BOIRON, Francis DAILLY, Catherine DUPONT, Didier DUVERGNE, Delphine GENESTE, Michel GEORJON, Tony IMBERT, Chantal MONJOINT, Jean-Michel MOREAU, Patrice PERRAT, Lionnel PERROT, Catherine RUET, François RULLAUD, Christophe VANDAELE

Résultats du vote

Voix « pour » : 23
Voix « contre » : 0
« Abstentions » : 0

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Gil AVEROUS à Eric CHALMAIN
Annabelle LELONG à Michel GEORJON
Jean-Pierre NANDILLON à Delphine GENESTE
Gilles NEMPONT à Lionnel PERROT
Dominique TOURRES à Catherine DUPONT

Certifié exécutoire
Publiée ou notifiée le :
2 octobre 2022

Etaient absents et excusés

Pierre CHARON
Claire DE TARLE
Nathalie DIOT
Thierry EUMONT-CAMUS
Alexandre FILLONNEAU
Valentin MATHEY
Jean-Pierre PASCAUD
Jean-Marc SCHMITT

Dossier n° 2022-010-007

Objet : Décision modificative 2022-2 pour transfert de dépenses

Il est nécessaire de procéder à des transferts de crédits pour abonder des articles concernant les dépenses de personnel liée au probable renouvellement du contrat de notre agent contractuel et à la revalorisation de la valeur du point d'indice.

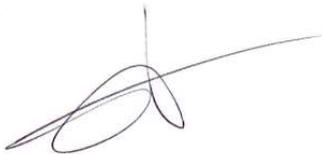
Ainsi, il est proposé les mouvements suivants du chapitre 011 vers le chapitre 012 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

IMPUTATION					Objet	Dépenses	Recettes
Chapitre	Fonction	Compte	Service	Nature			
011		611		D1	Contrat de prestation de services	- 10 000,00 €	
012		6336			CNFPT - CDG	100,00 €	
		64111		D1	Personnel titulaire - Rémunération	1 000,00€	
		64131			Personnel non titulaire - Rémunération	4 550,00 €	
		6451			URSSAF	3 200,00 €	
		6454			Assurance chômage	350,00 €	
		6488			Autres charges	300,00 €	
		6531			Indemnités	500,00 €	
					Sous-total Opérations réelles	- € €	-

Après délibération, le comité syndical décide à l'unanimité de prévoir les imputations budgétaires nécessaires valant "décision budgétaire modificative n°2

La Secrétaire de séance



Virginie ALAUME

Le Président



Eric CHALMAIN

Pour extrait conforme

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.